



Litige avec un syndic

Par nody

Bonjour,

Nous avons en location un appartement en rez-de-chaussée et avons subi une inondation important un samedi. Le syndic étant fermé nous avons du trouver en urgent un plombier disponible. Celui-ci c'est déplacé et a constaté que l'inondation provenait de la colonne de canalisation générale des eaux usées de l'immeuble. Il a fait le nécessaire pour que stopper l'inondation dans l'appartement.

Ce plombier nous a facturer son intervention 1358,90 ? justifiant qu'il se déplaçait le week-end (nous avons négocié le prix car demandait beaucoup plus) et nous a dit de donner la facture au syndic puisque l'inondation était occasionnée par la canalisation collective.

Le syndic refuse de nous rembourser cette facture.

Nous avons dû faire une lettre recommandée accusé réception pour réclamer le remboursement, mais ils ne veulent pas régler cette somme.

Merci de me conseiller sur la démarche à faire afin que le syndic nous rembourse une inondation qui n'était pas de notre fait.